

# **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

## *Territoire du PETR Cœur de Lorraine*

Entre le **Conseil régional de Lorraine**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre MASSERET dûment habilité,

et

Les **collectivités territoriales** et acteurs publics suivants :

- le Conseil Départemental de la Meuse,
- le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine,
- la Communauté de Communes du Canton de Fresnes en Woëvre,
- la Communauté de Communes des Côtes de Meuse Woëvre,
- la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse,
- la Communauté de Communes du Sammiellois,
- la Ville de Saint-Mihiel,
- le Parc Naturel Régional de Lorraine,
- Le Syndicat Mixte du Lac de Madine,

Les **représentants de la sphère économie-emploi-formation** suivants :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Meuse,
- la Chambre Départementale de l'Agriculture de la Meuse,
- La Maison Familiale Rurale de Vigneulles-les-Hattonchâtel,
- La Mission Locale Sud Meusien,
- L'Office de Tourisme de Cœur de Lorraine,
- Pôle Emploi, Direction Territoriale Meuse,

Les **représentants de la sphère associative, culturelle, sportive** suivants :

- Accueil des Jeunes - Habitat Jeunes,
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Meuse,
- Le Centre permanent d'Initiation à l'Environnement de Meuse,
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meuse,
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine,
- La Fédération Départementale des Familles Rurales,
- l'Union Départementale des Associations Familiales de la Meuse,
- l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires & Sociaux de Lorraine,
- Vent des Forêts,
- Vu d'Un Œuf.

Vu l'avis de la Commission « Développement durable » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Citoyenneté, santé, solidarité, animation des territoires » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Questions d'aménagements, d'équipement et de constructions » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Formation » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Affaires économiques » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu l'avis de la Commission « Finances » du Conseil Régional de Lorraine,

Vu la DCR n° 15 SP-1 (1 à 3) des 29 et 30 janvier 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,

Vu la DCR N° 15 SP-871 des 29 et 30 juin 2015 approuvant le Budget Supplémentaire 2015,

Vu la délibération du Conseil régional de Lorraine N° 15 SP – 154 des 29 et 30 janvier 2015 adoptant la territorialisation des politiques régionales et instituant le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires qui prend la suite des contrats d'Appui aux Territoires arrivés à échéance en décembre 2014,

Vu la délibération n°XXXX du XXXXX approuvant le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires : Contrat Cadre PETR Cœur de Lorraine et autorisant le Président à le signer,

Vu les délibérations concordantes des collectivités territoriales concernées,

Vu les délibérations concordantes des conseils d'administration (ou des comités de surveillance) concernés,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Fort de l'expérience tirée des Contrats d'Appui au Développement des Territoires qui arrivent à échéance fin 2014 et conforté par les enseignements de la démarche « Lorraine 2020 », le Conseil Régional de Lorraine souhaite pouvoir **territorialiser l'ensemble de ses politiques** en proposant sur la période **2015-2020** un « **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires** ».

Le **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires** doit se construire dans la concertation et la collaboration avec tous les acteurs locaux, économiques et sociaux, culturels, associatifs et collectivités, réunis au sein de structures de projet.

**Les dynamiques territoriales locales constituent de véritables creusets du développement régional lorrain** pour peu qu'elles portent les enjeux du développement et de l'attractivité régionale.

Le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires constitue une opportunité de valoriser les engagements des lorrains et de leurs organisations, rassemblés sur des objectifs partagés de réenchancement des territoires et de mobilisation des acteurs locaux autour de projets communs destinés à améliorer l'attractivité des territoires et leur qualité de vie.

Il s'agit non seulement de se donner, à travers ce contrat, les moyens de faire Lorraine ensemble, et donc de renforcer les cohérences et les complémentarités territoriales dans un esprit de solidarité et d'équité, mais aussi de mieux cibler les priorités pour renforcer la lisibilité, l'efficacité et l'utilité directe de la mobilisation des acteurs et des moyens publics au service des lorrains ou de ceux qui souhaiteront venir s'installer dans la région.

Les priorités (détaillées dans l'annexe 2) :

**Une Lorraine tournée vers l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle** : la politique régionale doit concourir au renforcement de la compétitivité et de la valorisation des potentialités des entreprises, dans une optique de dynamisation des territoires, d'anticipation des mutations économiques, de structuration des filières, de mise en réseau, de développement de l'économie circulaire comme de l'économie sociale et solidaire, avec un objectif ambitieux pour le maintien et le développement de l'emploi. Cela passe par un écosystème exemplaire permettant un accroissement sensible et durable de l'innovation, de l'activité économique et de l'emploi. C'est le sens donné à la Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés qui est l'élément structurant de la stratégie régionale pour :

- dynamiser des filières d'excellence et d'avenir déjà identifiées comme stratégiques par la Région : santé, automobile, aéronautique, forêt-bois, agricole et agro-alimentaire ;
- promouvoir les démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires, notamment :
  - le développement durable et la transition énergétique, l'économie sociale et solidaire ;
  - la culture et le tourisme ;
  - les réseaux, notamment numérique.

**Une Lorraine terre de transition écologique et énergétique** : il s'agit de faire de la Lorraine une région responsable et exemplaire dans le domaine du développement durable, de faire de nos ressources naturelles et de leur protection et mise en valeur un facteur de rebond pour la région, synonyme de développement économique et de richesse :

- Consommer moins en faisant évoluer les comportements et en améliorant l'isolation des bâtiments ;
- Produire mieux en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en améliorant la performance des systèmes de chauffage ou de refroidissement et en améliorant la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels ;
- S'adapter au changement climatique en construisant et en aménageant durablement, en préservant les ressources naturelles, et en anticipant et en gérant le risque.

**Une Lorraine forte du dynamisme de ses territoires** : il n'y a en Lorraine, ni petit territoire, ni territoire sans avenir. Chacun, qu'il soit urbain, rural ou transfrontalier contribue à l'attractivité et au développement de la Lorraine.

Le Conseil Régional entend garantir la cohérence et la cohésion du développement de tous les territoires afin, qu'à l'échelle de la future Région Grand Est, chaque territoire de Lorraine consolide ce qui fait l'unité d'une Lorraine porteuse des enjeux de l'efficacité économique, de la transition énergétique et de l'exigence environnementale, comme de la cohésion sociale et territoriale.

**Une Lorraine où la formation est au service du développement économique et de l'emploi** : une région qui mise sur la formation pour développer son attractivité, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation tout au long de la vie. La formation est le creuset de l'avenir commun, des femmes et des hommes, des territoires, des entreprises petites et grandes, des organisations et des associations qui contribuent ensemble et séparément à la qualité de vie et à l'attractivité de notre région.

La stratégie régionale s'inscrit dans un cadre qui intègre les schémas, plans et contrats dans lesquels la région est déjà engagée. Ils sont résumés en annexe 3.

La poursuite d'une contractualisation avec les territoires nécessite engagement et prise de responsabilité des cosignataires, mais aussi une bonne articulation entre projet de territoire régional et projets de territoires locaux. Ces derniers doivent pouvoir prendre en compte les priorités régionales. L'objet de ce contrat type est bien d'en fixer les contours.

## Article 1 – Les objectifs du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

- Affirmer les besoins d'une vision partagée des territoires et des enjeux (régionaux et locaux) en articulant mieux les priorités régionales et les ambitions et priorités locales ;
- Affirmer la volonté de territorialiser les politiques régionales, c'est-à-dire de décliner les politiques régionales sur l'ensemble du territoire régional et dans tous les territoires locaux en adaptant ces politiques aux spécificités du territoire local ;
- Affirmer dans un monde et un environnement en mutation constante une volonté partagée de mise en mouvement de tous les acteurs (collectivités et partenaires économiques et sociaux, responsables associatifs, Etat, Europe, citoyens) en appelant à l'engagement et la responsabilité de chacun ;
- Favoriser une gouvernance multi acteurs associant les Intercommunalités, les Pays, les Pôles territoriaux, les Syndicats mixtes, et les autres acteurs locaux issus des champs de l'économie, de l'emploi et de la formation, de la culture ou du secteur associatif.

## Article 2 – Le périmètre du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires

Le contrat concerne le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine, à savoir celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre,
- Communauté de communes des Côtes de Meuse Woëvre,
- Communauté de communes Entre Aire et Meuse,
- Communauté de communes du Sammiellois.

Ce périmètre comporte 99 communes à la date du 30 juin 2015.

Une carte du territoire figure en annexe 1 du contrat.

## Article 3 – Les orientations stratégiques du Conseil Régional de Lorraine

La stratégie du Conseil Régional depuis 2010 s'articule autour de **4 grands axes** :

- Axe 1 : Efficacité économique
- Axe 2 : Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources
- Axe 3 : Dynamique des territoires
- Axe 4 : Formation

Cette stratégie évoquée dans le préambule est détaillée en annexe 2 du contrat.

La territorialisation des politiques régionales fait de la dynamique des territoires un axe transversal ; elle doit intégrer l'ensemble des axes stratégiques régionaux dont la mobilité, la santé ainsi que les politiques d'appui à la jeunesse et à la vie associative sportive et culturelle

en valorisant l'engagement dans des projets collectifs et en suscitant l'engagement citoyen dans la vie des territoires.

#### **Article 4 – Etat des lieux des cadres d'intervention régionale sur le PETR Cœur de Lorraine**

Les différents contrats, conventions, schémas et autres dispositifs conventionnels et démarches en cours de validité (*cf. annexe 3 du contrat*) engagent le Conseil Régional et ses partenaires à différentes échelles d'organisation territoriale.

Ces éléments de caractère supra régional ou interterritorial sont à prendre en compte et à articuler avec le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires.

#### **Article 5 – Les éléments principaux de diagnostic du territoire du PETR Cœur de Lorraine**

Article 5.1. Données démographiques, économiques, sociales et environnementales du territoire local dans son espace régional.

Le territoire compte **22 136 habitants en 2012**, soit **0,94 % de la population régionale** pour **99 communes**.

**4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre** regroupent ces communes soit :

- Communauté de communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre
- Communauté de communes des Côtes de Meuse Woëvre
- Communauté de communes Entre Aire et Meuse
- Communauté de communes du Sammiellois

Ces 4 EPCI constituent le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine** créé le 16 février 2015.

Par ailleurs, 45 des 99 communes du territoire sont classées au titre du Parc Naturel Régional de Lorraine dont 13 communes de la communauté de communes du canton de Fresnes en Woëvre, 24 communes de la communauté de communes des Côtes de Meuse Woëvre et 8 communes de la communauté de communes du Sammiellois.

Saint-Mihiel est ville porte du Parc Naturel Régional de Lorraine.

La croissance démographique du territoire est positive (3,44 % entre 1990 et 2012 ; 2% à l'échelle régionale).

La densité est de 19 habitants par km<sup>2</sup> contre 100 habitants par km<sup>2</sup> au niveau lorrain.

Au niveau économique le nombre d'emplois s'élève à 6 203 (0,73 % de l'emploi régional) répartis comme suit :

- Services marchands et non marchands : 45,1 %
- Industrie : 27,8 % (15,7 % en Lorraine et 17% en Meuse)
- Agriculture : 12,7 %

Le territoire compte 9 844 actifs et un taux de chômage de 11,1% de la population en 2012.

Le revenu fiscal médian est de 17 757 € par UC en 2011 (Meuse : 17 607 €; Lorraine : 18 487 €).

PROJET

## Article 5.2. Synthèse du diagnostic

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<p><b><u>Géographie – Infrastructures :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Position géographique, à proximité de grands bassins de population (Sillon Lorrain)</li></ul> <p><b><u>Démographie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frange Est dynamique sur le plan démographique</li></ul> <p><b><u>Numérique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau d'initiative publique du CD55 et infrastructures qui permettent la desserte de zones d'activités en internet à très haut débit et la desserte en haut débit des territoires dépourvus d'offres d'opérateurs privés (via des technologies hertziennes), sur lequel pourront s'appuyer des déploiements ultérieurs afin de généraliser l'accès au Haut Débit de Qualité – dans la perspective de l'accès au Très Haut Débit pour tous</li></ul> <p><b><u>Economie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tissu économique presque exclusivement composé de TPE (moins sensibles aux délocalisations / centre de décision local)</li><li>• Quelques entreprises structurantes bien implantées (Huot, Meuse Etanche, Huntsman)</li><li>• Relative concentration d'artisans d'art principalement sur la Côte de Meuse (une soixantaine)</li></ul> <p><b><u>Emploi – Formation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bonne adéquation entre demande et offre d'emplois</li></ul> <p><b><u>Agriculture – Forêt :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Filières agricole et agroalimentaire bien implantées et structurées</li><li>• Valorisation des Côtes de Meuse par les activités arboricole et viticole</li><li>• Fort taux d'emplois agricoles</li></ul> <p><b><u>Cohésion sociale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Maillage associatif diversifié et dynamique</li><li>• Bon maillage de service public (structures et permanences décentralisées dans le pôle de proximité de Saint-Mihiel)</li></ul>	<p><b><u>Géographie – Infrastructures :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Absence d'axe ferroviaire ou routier structurant</li><li>• Liaisons de transport en commun interne au territoire insuffisantes</li></ul> <p><b><u>Démographie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Densité de population la plus faible des territoires lorrains (19 hab. / km<sup>2</sup>)</li><li>• Appauvrissement de la population (faible niveau de revenus)</li></ul> <p><b><u>Numérique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faible disponibilité des services Haut Débit de qualité en ADSL (55) ;</li><li>• Faible couvertures des services THD professionnels (FtTO) dans la Meuse ;</li><li>• Pas de couverture THD par l'initiative privée (AMII) ;</li><li>• Part importante de réseaux HD enfouis en pleine terre, nécessitant de travaux de génie civil (par opportunité) pour le déploiement de la fibre optique</li></ul> <p><b><u>Economie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tissu économique presque exclusivement composé de TPE (difficulté en termes de RH, d'anticipation des mutations économiques, de reprise transmission)</li><li>• Peu de grandes entreprises, taux de création d'entreprises inférieur au taux lorrain</li><li>• Economie qui repose essentiellement sur le présentiel, baisse inquiétante des emplois liés au secteur du commerce</li></ul> <p><b><u>Emploi – Formation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Faible mobilité de la population (géographique, culturelle et professionnelle)</li><li>• Niveau de qualification très bas</li><li>• Poids des cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires très faible</li><li>• Précarisation des demandeurs d'emploi</li><li>• Pas de lycée sur le territoire et peu de formation niveau Bac et post bac (à l'exception MFR)</li></ul> <p><b><u>Cohésion sociale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Carence en structures d'accueil petite enfance</li><li>• Acteurs Animation Jeunesse et Information Jeunesse insuffisamment organisés et représentés sur le territoire,</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse et <b>diversité</b> des acteurs culturels</li> <li>• Existence de deux projets culturels structurants (Vent des forêts et Vu d'un œuf)</li> </ul> <p><b><u>Tourisme :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel touristique : diversité et qualité du patrimoine bâti (St Mihiel, Château de Thillombois,...) et naturel (lac de Madine, Côtes de Meuse, offre liée à l'eau), territoire de mémoire (lié à la première Guerre Mondiale, notamment Saillant de Saint-Mihiel)</li> </ul> <p><b><u>Habitat et Cadre de vie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire préservé et très rural : atout en matière de cadre et de qualité de vie (Parc Naturel Régional de Lorraine)</li> <li>• Unités naturelles remarquables (vallée et Côtes de Meuse, RNR de Lachaussée)</li> <li>• Territoire attractif du fait d'un marché immobilier abordable (acquisition dans l'ancien et terrains)</li> <li>• Plateforme LOJ'TOIT qui couvre le sud du département</li> <li>• Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Meuse (CPIE) à Bonzée</li> </ul> <p><b><u>Santé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maisons de Santé Pluridisciplinaires de Pierrefitte-sur-Aire, Vigneulles-les-H, Saint-Mihiel et Lacroix –sur-M</li> <li>• Offre médico-sociale pour personnes âgées et offre pour personnes handicapées</li> </ul> <p><b><u>Organisation territoriale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire qui sait se fédérer pour répondre aux enjeux : culture partenariale bien ancrée</li> </ul>	<p>carence dans la diffusion de l'information à destination des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit d'attractivité culturelle</li> <li>• Manque d'équipements culturels</li> </ul> <p><b><u>Tourisme :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des hébergements touristiques et capacité de restauration</li> </ul> <p><b><u>Habitat et Cadre de vie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat général médiocre du parc privé, inadapté aux attentes des populations, vacance importante essentiellement localisée sur la ville de Saint-Mihiel</li> <li>• Etat médiocre du patrimoine bâti</li> </ul> <p><b><u>Santé :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de santé alarmants</li> <li>• Très faible densité médicale et paramédicale</li> <li>• Difficultés de recrutement médical cumulées aux départs en retraite</li> <li>• Temps d'accès à la médecine d'urgence <math>\geq 30</math> mn</li> </ul> <p><b><u>Organisation territoriale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctions de centralité du pôle de proximité de Saint-Mihiel à renforcer</li> <li>• Ingénierie de développement local inégalement répartie sur les territoires</li> <li>• Territoire fortement dépendant des territoires voisins avec risque de résidentialisation</li> </ul>
--	---

OPPORTUNITES	MENACES
<p><b><u>Numérique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire s'inscrivant en cohérence avec la Stratégie Régionale d'Aménagement Numérique visant à articuler les initiatives publiques et privées pour améliorer la couverture numérique de la Meuse / concertation des EPCI dans le choix des solutions de couverture à mettre en œuvre</li> </ul> <p><b><u>Economie</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importantes implantations économiques à proximité avec des impacts possibles pour le territoire (CIGEO, SAFRAN-ALBANY, Shenan)</li> <li>• La mise en œuvre du programme de développement économique de 6 filières à enjeu piloté par le Conseil Départemental de la Meuse : forêt-bois-ameublement / agriculture-agroalimentaire / matériaux-mécanique / aéronautique / chimie / tourisme</li> <li>• Organisation de la chaîne d'appui à la création/reprise d'entreprises</li> </ul> <p><b><u>Agriculture – Forêt :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassins de population proches peuvent être des débouchés pour circuits courts</li> <li>• Ressource bois importante à valoriser</li> </ul> <p><b><u>Cohésion sociale :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de structuration des acteurs culturels</li> <li>• Développement d'un projet autour du livre et de la bibliothèque de Saint-Mihiel</li> </ul> <p><b><u>Tourisme :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2014–2018 : centenaire du premier conflit mondial</li> <li>• Développement du site de Madine</li> <li>• Création en 2012 d'un office du tourisme à l'échelle de 6 CC (Pays Cœur de Lorraine + CC du Chardon Lorrain)</li> <li>• Programme Leader de valorisation des Côtes de Meuse et de Toul du PNR de Lorraine</li> </ul>	<p><b><u>Démographie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résidentialisation du territoire, dépendance accrue vis-à-vis des territoires voisins</li> <li>• Désertification et manque d'attractivité pour les jeunes.</li> </ul> <p><b><u>Numérique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans action coordonnée des acteurs publics, risque d'un creusement de l'écart avec les autres départements lorrains – couverture numérique</li> <li>• Risque de double fracture numérique</li> </ul> <p><b><u>Economie :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclin économique qui se confirme</li> </ul> <p><b><u>Agriculture - Forêt</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise/transmission des exploitations agricoles</li> </ul>

- Observatoire des Côtes de Meuse de Viéville-sous-les-Côtes, point d'ancrage potentiel pour des animations touristiques et le développement de la culture scientifique et technique
- Destination phare Cœur Metz-Nancy Lorraine

**Habitat et Cadre de vie :**

- Différentes OPAH sur le territoire
- Plan paysage des Côtes de Meuse

**Santé**

- Contrat Local de Santé de Cœur de Lorraine

**Organisation territoriale :**

- Volonté du territoire d'appréhender les questions énergétiques
- PETR comme vecteur de construction d'une politique économique partagée

**Habitat et Cadre de vie :**

- Risque d'affadissement du cadre de vie (absence de SCoT et de PLUI)
- Perte d'attractivité paysagère liée au retournement des prairies et au non entretien des vergers

PROJ

## Article 6 – Les priorités partagées entre le territoire du PETR Cœur de Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine

Le croisement des enjeux stratégiques régionaux et locaux doit pouvoir concourir à la structuration de la région Lorraine et de ses territoires tout en amplifiant l'impact des actions mobilisées: c'est le propre des priorités partagées qui devront figurer dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires et s'inscrire dans les priorités suivantes :

- *Formation et adaptation des lorrains tout au long de la vie*
- *Renforcement de l'économie et de l'emploi*
- *Prise en compte des exigences de la transition écologique et énergétique ;*
- *Amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité territoriale*
- *Valorisation de ce qui peut contribuer à développer les liens entre les lorraines et les lorrains, entre les territoires afin de renforcer les équilibres et l'unité de la Lorraine.*

Les priorités partagées, au croisement des priorités régionales et des priorités locales, s'inscriront dans le champ des ambitions régionales et territoriales qui permettront de mieux structurer, organiser et affirmer le territoire local comme acteur de son propre développement et par conséquent aussi de celui de la Lorraine.

Trois grands enjeux sont identifiés pour le territoire, au sein desquels sont déclinées les priorités partagées.

### 1. **Enjeu 1** : Agriculture/paysage/tourisme : Préserver et valoriser les richesses du territoire

#### a) Agriculture : S'appuyer sur les atouts du territoire

6 priorités partagées sont identifiées :

- Dynamiser l'arboriculture et la viticulture (en cohérence avec la convention cadre DAR DAR de dynamisation de l'arboriculture régionale)
  - Favoriser le développement de la filière et la production
  - Valoriser, développer et sauvegarder le patrimoine végétal lorrain
  - Permettre l'installation de jeunes agriculteurs
  - Reconquérir les paysages au profit de la production dans le respect des enjeux environnementaux
  
- Développer les circuits courts, de proximité et en restauration hors domicile y compris en direction de Metz, Nancy et Pont-à-Mousson et faciliter les installations
- Développer l'agrotourisme en lien avec le site de Madine
  - Développement des hébergements insolites
  - Ouverture des fermes aux visiteurs

- Innovation, développement de nouveaux produits (programme LEADER du Parc Naturel Régional de Lorraine)
- Maintenir des prairies comme élément d'attractivité touristique et paysager (notamment dans la Woëvre) par la valorisation des produits et le développement des circuits-courts, dans le respect des enjeux environnementaux
- Maintenir des milieux humides en milieu agricole comme facteur de biodiversité et recherche action sur la valeur économique de ces éléments
- Détecter les besoins de main d'œuvre dans le domaine agricole (saisonniers et salariés) et y répondre (favoriser la remontée des besoins en emploi et compétences, mettre en place des formations ayant une finalité vers l'emploi).
  - Développer l'offre d'hébergements pour les saisonniers (étudier la complémentarité avec l'offre d'hébergement touristique sur les périodes touristiques creuses)

#### b) Valoriser le patrimoine forestier

La superficie des espaces boisés est de 116 202 ha, représentant 38% du territoire. L'enjeu est de dynamiser la gestion de la forêt.

2 priorités déclinent cet enjeu :

- Mettre en œuvre le plan d'actions issu du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) portant sur :
  - L'utilisation et la valorisation locales de la ressource
  - La création d'une filière avec de nouveaux débouchés (par exemple comme matériaux d'isolation des bâtiments)
  - Une démarche d'exploitation raisonnée des forêts
- Appuyer le renouvellement des équipements et outils de production des scieries

#### c) Tourisme : une destination touristique Cœur de Lorraine

7 Priorités partagées traduisent la déclinaison de l'enjeu touristique :

- Animer une destination touristique globale
- Proposer une offre touristique en lien avec les territoires voisins (Grande guerre / Côtes de Toul...)
  - Histoire (dont aménagement / muséographie autour de la Grande Guerre)
  - Patrimoine
  - Nature
  - Loisirs plein air et sport – Véloroutes
  - Terroir et savoir-faire

- Valorisation des projets culturels structurants du territoire
- Développer les liens entre le site de Madine comme produit d'appel et l'ensemble du territoire
  - Articuler les projets
  - Développer des produits touristiques intégrant Madine
  - Valoriser les sites touristiques du territoire y compris les bases de loisirs de proximité
- Dynamiser la destination par l'événementiel
  - Conforter l'événementiel existant sur le territoire
  - S'appuyer sur l'événementiel sur le site de Madine et en proximité (Chambley ...)
- Améliorer l'hébergement
  - Hébergement de groupe : augmenter l'offre et répondre aux besoins de mise aux normes des hébergements existants
  - Explorer des réponses innovantes aux besoins d'hébergement à l'occasion des événements d'envergure (ouverture de chambres individuelles chez les particuliers à l'image de l'expérience en cours à Verdun)
  - Montée en gamme des hébergements existants
  - Amélioration qualitative des hébergements et professionnalisation de l'accueil
- Analyser les besoins en termes de compétences et emplois alors que l'offre touristique se développe en vue d'adapter l'offre de formation aux besoins
- Métiers d'art
  - Pérenniser et développer les implantations sur le territoire
  - Proposer des circuits touristiques avec stages
  - Promouvoir leurs créations
    - Créer des espaces de commercialisation avec animation dans des espaces collectifs sur le territoire
    - Appuyer les événements valorisant leur création
  - Appuyer à la création / reprise

d) Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine

- Animer le plan paysage des Côtes de Meuse en tenant compte des vallons et du revers de côte pour leur dimension patrimoniale et historique
- Favoriser l'appropriation par les différents publics du paysage de Cœur de Lorraine

- Plaine de la Woëvre : s'appuyer sur la labellisation RAMSAR (convention de Ramsar pour les zones humides)
- Faire le lien avec la Trame Verte et Bleue pour la gestion de la biodiversité (réseau natura 2000 en milieu forestier, trame thermophile des Côtes de Meuse, milieux ouverts et alluviaux de la vallée de la Meuse, prairies et étangs de la Woëvre, notamment Lachaussée)
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, y compris militaire, en lien avec le plan paysage et la stratégie touristique du territoire
- Intégrer les dimensions paysagère, patrimoniale, urbanistique et de préservation du bâti dans l'amélioration du cadre de vie des centres bourg dans un souci de cohérence intercommunale

## 2. **Enjeu 2 : Appui aux acteurs engagés dans le développement de la cohésion sociale à l'échelle intercommunautaire**

### a) Réaliser un schéma d'équipements prioritaires du PETR Cœur de Lorraine

Le schéma d'équipements prioritaires du PETR Cœur de Lorraine poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer le service rendu aux habitants et acteurs de la vie du territoire
- Encourager la mutualisation des équipements structurants du territoire
- Soutenir les démarches exemplaires de développement durable

Le schéma s'appuiera sur les différents niveaux de centralités du territoire pour renforcer son attractivité et celle de sa ville centre Saint-Mihiel.

Un système de bonification des subventions sera proposé (éco incitativité).

Le schéma sera développé en synergie avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dont l'élaboration incombe à l'Etat et au Département de la Meuse.

Le schéma portera sur les sujets suivants :

- Culture (projets envisagés de lieux culturels permanents s'appuyant sur les initiatives existantes dans les communautés de commune Entre Aire et Meuse et de Fresnes en Woëvre, Pôle du livre de Saint-Mihiel)
- Sport
- Santé
- Scolaire et périscolaire
- Services au public

### b) Accompagner le milieu associatif, acteur majeur de la cohésion sociale

2 principes sont appliqués pour mettre en œuvre ces politiques :

- Mettre en réseau les acteurs à l'intérieur du territoire et avec les territoires voisins
- Améliorer la visibilité de l'offre
- La priorité poursuivie est de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire
  - Culture
    - Conforter - Valoriser les projets structurants du territoire, y compris en terme de locaux
    - Renforcer les dynamiques culturelles collectives en convergence avec les collectivités territoriales
    - Systématiser et structurer les échanges culturels avec les territoires voisins
  - Vers une politique jeunesse intégrée
    - Valoriser et renforcer les actions culturelles à destination de la jeunesse, en s'appuyant sur les projets culturels
    - Répondre aux besoins de logement des jeunes (plateforme LOJ'TOIT)
    - Développer et coordonner l'accompagnement des jeunes
  - Contribuer à la structuration professionnelle du champ associatif
    - Mutualiser le matériel et les moyens humains et trouver des solutions en emploi
    - Favoriser la reconnaissance et la valorisation du bénévolat
    - Simplifier les procédures administratives

### **3. Enjeu 3 : Favoriser la cohérence des politiques d'aménagement et de développement du territoire pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité territoriale**

#### a) Vers une politique locale de l'habitat

2 priorités partagées sont identifiées en matière d'habitat :

- Lutter contre la précarité énergétique (accompagner notamment les populations les plus fragiles)
- Dans le cadre des opérations collectives (type OPAH), lutter contre la vacance et adapter l'offre de logements existants aux besoins des populations tout en préservant la qualité architecturale du patrimoine bâti (vieillesse, décohabitation et performance énergétique)

La mise en œuvre de cette priorité pourra être menée en synergie avec la plateforme de rénovation énergétique du Sud Meusien.

b) Renforcer l'attractivité économique du territoire en lien avec les territoires voisins

3 priorités sont partagées en matière d'attractivité économique :

- Définir une stratégie de développement économique
  - Construire une politique économique concertée et coordonnée à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine et la décliner entre les EPCI
  - Traduire la politique économique dans les documents d'urbanisme (SCoT)
  - Se doter de moyens collectifs d'actions
  - Renforcer la coopération intra et interterritoriale dans le domaine économique
  
- Accompagner le développement économique
  - Disposer d'une offre foncière et immobilière en lien avec le territoire (espace de coworking, traitement des friches par anticipation, etc.)
  - Cataloguer l'offre d'accueil et la faire connaître (salariés, chefs d'entreprise)
  - Favoriser la transmission/reprise d'entreprise en accompagnant le cédant et le repreneur (chaîne d'appui à la création/transmission d'entreprises)
  - Soutenir la création d'entreprises
  - Développer les logiques de mutualisation ou d'association économique (groupement, SCOP, association à vocation économique, UCIA, etc.) en lien avec les compétences locales
  - Soutenir les commerces de proximité en lien avec l'armature urbaine
  - Soutenir les investissements des entreprises en faveur de la transition énergétique
  - Favoriser une montée en compétence des actifs
  
- Améliorer l'attractivité du territoire
  - Accompagner la création et l'animation du PETR et encourager l'élaboration d'un SCoT, outil d'attractivité
  - Renforcer les bourgs et bourgs centres assurant des fonctions de centralité pour le territoire
  - Utiliser Madine et les atouts du territoire comme produits d'appel pour le territoire
  - Renforcer l'image attractive des bourgs et villages (commerces, patrimoine, paysage)
  - Favoriser la montée en puissance de la société lorraine de l'information par le développement des usages et services numériques (développement de la filière numérique, cohésion territoriale, accessibilité aux services publics, pratiques éducatives et de formation innovantes...)

### c) Mobilités

6 priorités sont identifiées pour développer les mobilités :

- Favoriser la mobilité des élèves et étudiants
- Développer la mobilité professionnelle des demandeurs d'emploi
- Favoriser la mise en cohérence des réseaux de transport en commun sur le territoire et avec les territoires voisins (Meuse / Meurthe-et-Moselle / Moselle)
- Développer les mobilités douces (les véloroutes, etc.)
- Renforcer la communication sur les services existants
- Soutenir les expérimentations locales de mobilité des personnes qui répondent aux besoins spécifiques du milieu rural

## **Article 7 – Les engagements réciproques des partenaires**

Les ambitions explicites des partenaires concernés par le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires et leurs engagements respectifs se déclinent entre tout ou partie des partenaires suivants :

- Le Conseil Régional de Lorraine ;
- Le Conseil Départemental de la Meuse pourra être, cosignataire ou associé aux différentes étapes, selon les compétences concernées, les possibilités et la volonté de renforcer les complémentarités et les cohérences ; les évolutions du cadre législatif pourront imposer des évolutions dans la répartition et la complémentarité des actions et des engagements entre Conseil Départemental et Conseil Régional ;
- Les territoires locaux et acteurs publics :
  - PETR, intercommunalités, ville-centre, parc naturel régional, syndicat mixte du lac de Madine ;
- Les chambres consulaires, branches professionnelles, agences de développement, têtes de réseaux (notamment associatifs), acteurs de l'emploi et de la formation.

## **Article 8 – Les conventions d'application du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

Les modalités d'élaboration et de signature des différentes conventions d'application thématiques et/ou territoriales seront proposées à la signature des différentes catégories d'acteurs concernés. Ces conventions déclineront les enjeux et priorités partagés en actions programmées et priorisées dans un calendrier pluriannuel.

Elles préciseront les maîtres d'ouvrage concernés par la programmation pluriannuelle des

actions. Ils seront le cas échéant signataires des conventions particulières et bénéficiaires des financements régionaux (soit directement, soit par l'intermédiaire des collectivités contractantes)

Une programmation plus détaillée des projets, assortie des plans de financement et d'un calendrier de réalisation, sera soumise à validation annuelle des exécutifs concernés, après avis des acteurs locaux.

## **Article 9 – Les modalités collaboratives d'élaboration, de suivi de l'exécution du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

La mise en place du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires doit favoriser l'émergence d'une gouvernance multi acteurs dans les territoires locaux ou la consolider. Il s'agit de renforcer au sein des territoires, le dialogue entre élus, organisations et associations, ainsi que l'engagement citoyen.

En absence d'un conseil local des acteurs permettant le dialogue entre élus au suffrage universel et organisations/associations œuvrant dans les champs de la vie économique, sociale et environnementale du territoire, un comité de pilotage multi acteurs sera mis en place sur le territoire du PETR Cœur de Lorraine.

En présence d'un conseil local de développement, le comité de pilotage multi acteurs en responsabilité du suivi, de l'exécution et de l'animation du contrat, prendra appui et s'articulera notamment avec cette instance de gouvernance.

Il formule un avis consultatif sur le contenu du contrat, sur la programmation pluriannuelle indicative des actions et sur l'ordre de priorité et d'inscription des actions envisagées dans chaque programmation annuelle.

Cependant, le versement ou le renouvellement d'une aide régionale ne constituent en aucun cas un droit acquis à l'attribution de ladite aide pour celui qui en fait la demande.

En effet, le Conseil Régional conserve en la matière un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec les priorités stratégiques du Conseil Régional et les priorités partagées avec les territoires, la disponibilité des crédits régionaux, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire affectée à la mesure objet des dispositifs d'interventions régionales idoines, l'intérêt régional du projet apprécié intrinsèquement mais également de manière plus globale à la lumière de l'ensemble des autres projets présentés au Conseil Régional.

L'aide régionale ou son renouvellement ne pourront être considérés comme acquis qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent pour ce faire.

A ce titre, toute dépense éventuellement engagée par le demandeur préalablement à la décision précitée ne liera en aucune façon le Conseil Régional.

## **Article 10 – La durée et les modalités de réactualisation du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

Le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires est signé pour une durée de 6 ans (2015-2020).

Il intègre une clause de révision des priorités partagées a minima au terme des 3 premières années, en particulier pour intégrer les stratégies qui seront définies à l'échelle du périmètre de la future Région issue de la fusion.

Mais il peut aussi être actualisé en fonction d'évènements conjoncturels provoquant la nécessité de revoir le contenu.

Les autres modifications du présent contrat qui s'avèreraient nécessaires feront l'objet d'avenants négociés et signés par les parties contractantes.

## **Article 11 – Les clauses incitatives et les conditionnalités du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

Le Code des marchés publics prévoit la mobilisation de clauses sociales (ou clauses d'insertion). Ces clauses peuvent favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Les enjeux et priorités partagés du contrat de partenariat se traduiront par des actions programmées et priorisées dans un calendrier pluriannuel.

Tous les dossiers dont le montant des dépenses dépasse 800 000 € HT incluront obligatoirement des clauses d'insertion.

Un « facilitateur de clauses sociales » du réseau régional appuiera le porteur de projet à sa demande.

Les porteurs de projets dont le montant des dépenses est inférieur à 800 000 € seront incités à la mise en place de clauses d'insertion.

L'incitation portera sur la réalisation, avec l'appui par un « facilitateur de clauses sociales » du réseau régional, d'une expertise (faisabilité et intérêt de la mise en place d'une clause d'insertion).

Les facteurs suivants devront également être pris en compte à l'occasion de l'élaboration des conventions d'application déclinant les enjeux et priorités partagées en actions :

- la formation envisagée en accompagnement de l'action,
- la mobilisation de plusieurs catégories d'acteurs dans le territoire local,
- la prise en compte de la dimension interterritoriale et du renforcement des coopérations entre les acteurs et entre les territoires,
- la mutualisation des services et des moyens pour une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses publiques,
- la participation/engagement des acteurs locaux,

- l'additionnalité des engagements.

## **Article 12 – Les impacts attendus et l'évaluation du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires**

Le Conseil Régional proposera au comité de pilotage multi acteurs de déterminer, en lien avec les signataires, un programme d'évaluation qui sur la période concernée devra intégrer :

- L'exécution des contrats (sur la base d'un canevas commun à tous les territoires)
- Une mesure de l'impact des contrats sur le plan régional, interterritorial et local.

## **Article 13 – Communication**

La participation du Conseil Régional de Lorraine sera mise en valeur sur toutes les communications relatives aux opérations concernées.

Lorsque la mise en service d'une opération, ou d'une tranche fonctionnelle, donne lieu à une inauguration, celle-ci sera préparée en association avec le Conseil Régional de Lorraine.

Les structures bénéficiaires d'un soutien régional s'engagent à informer leurs instances délibératives et la population des réalisations financées dans le cadre du contrat.

Les bénéficiaires d'un soutien régional s'engagent à faire paraître une fois par an dans leur journal et/ou site internet (si l'un ou l'autre de ces supports existent), un bilan des aides du Conseil Régional de Lorraine. A défaut la collectivité territoriale de proximité assurera cette communication sur son territoire. De même, l'intervention du Conseil Régional de Lorraine sera mentionnée pour chaque article de presse concernant une opération faisant l'objet du présent contrat.

Compte tenu des dispositions de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative notamment à la délimitation des régions, la mention de soutien de la Région « Lorraine » sur tous support de communication réalisés en 2016, devra être remplacée le moment venu et en tout état de cause dès connaissance du nom définitif de la nouvelle région par le bénéficiaire.

## **Article 14 – Entrée en vigueur**

Le présent contrat acquiert caractère exécutoire à compter de sa notification aux parties.

**Fait à Metz, le**

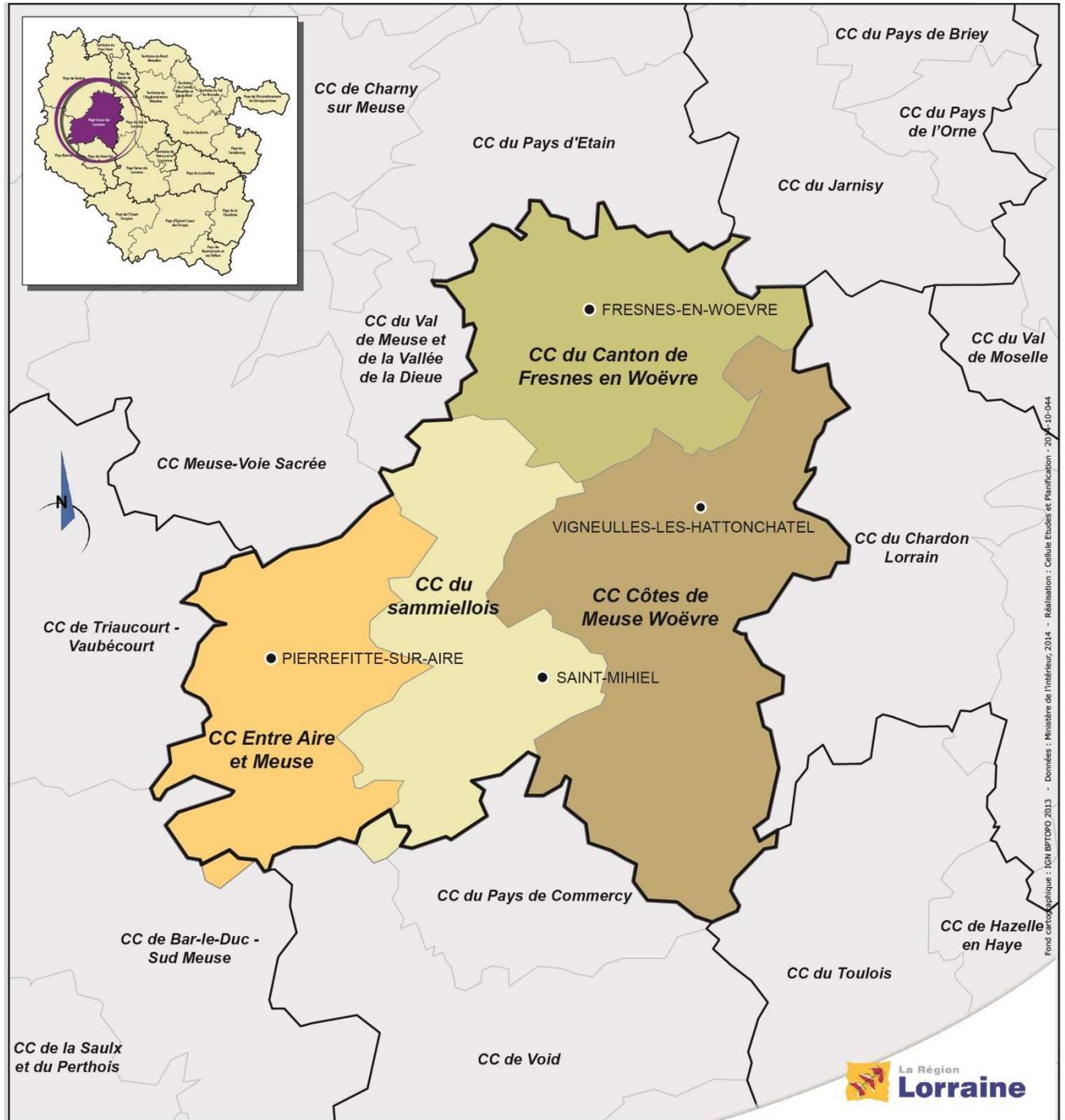
**Signataires**

## **Annexes**

- Annexe 1 : Carte du périmètre concerné par le Contrat de Partenariat Lorraine & territoire du PETR Cœur de Lorraine
- Annexe 2 : priorités stratégiques détaillées du Conseil Régional de Lorraine
- Annexe 3 : liste des schémas, contrats, conventions et autres dispositifs d'intervention régionale à prendre en compte dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires

PROJET

Annexe 1 : Carte du périmètre concerné par le Contrat de Partenariat Lorraine & territoire du PETR Cœur de Lorraine



## Annexe 2 : Orientations stratégiques du Conseil Régional

La stratégie du Conseil Régional s'articule autour de *4 grands axes* :

### ➤ **Axe 1 : Efficacité économique**

La politique de développement économique portée par le Conseil Régional s'illustre par la volonté de faire naître de nouvelles activités, productions et services sur les territoires lorrains, par le soutien aux mutations industrielles et/ou économiques et par le développement de l'économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire.

Il importe d'inscrire davantage la politique régionale en faveur du renforcement de la compétitivité et de valorisation des potentialités des entreprises, dans une optique de dynamisation des territoires, d'anticipation des mutations économiques, de structuration des filières, ainsi que de réduction des inégalités.

Le Pacte Lorraine 2014-2016 est un cadre d'appui pour la croissance et l'emploi de la région. Il est bâti sur les potentialités lorraines. Il vise une accélération et une amplification du développement économique de la Lorraine en constituant un écosystème exemplaire permettant un accroissement sensible et durable de l'innovation, de l'activité économique et de l'emploi.

Les trois objectifs du Pacte Lorraine :

- faire de la Lorraine le cœur d'une Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés (VEME) ;
- dynamiser des filières d'excellence et d'avenir déjà identifiées comme stratégiques par la Région : santé, automobile, aéronautique, forêt-bois, agricole et agro-alimentaire ;
- promouvoir les démarches innovantes d'attractivité et d'aménagement des territoires, suivant trois actions qui concernent respectivement :
  - le développement durable et la transition énergétique, incluant le traitement du sol et des eaux, l'économie sociale et solidaire ;
  - la culture et le tourisme ;
  - les réseaux, notamment numérique.

**Pour plus d'informations : <http://www.pactelorraine.eu/>**

*Concernant le tourisme*, il s'agit d'un élément non négligeable de l'attractivité de la région Lorraine. Le tourisme constitue une activité économique créatrice d'emplois et de richesses.

Dans ce cadre, le Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET) voté en décembre 2012 traduit l'ambition et la vision partagée des enjeux du développement touristique pour le territoire lorrain. Il détermine les choix stratégiques et les moyens nécessaires pour réussir sa mise en œuvre. Il se construit sur la volonté :

- d'accompagner et soutenir tous les projets structurants en lien avec la construction de nos destinations touristiques phares ;
- d'encourager un tourisme pour tous ;
- de transformer l'attractivité de notre destination lorraine par un marketing réactif.

*Dans le champ de l'aménagement numérique du territoire :*

L'accès à des réseaux de télécommunication performants constitue un enjeu majeur pour la compétitivité et l'attractivité de la Lorraine. La généralisation du Haut Débit de Qualité, dans la perspective de l'accès au Très Haut Débit pour tous nécessite une action conjuguée des opérateurs, de l'Etat et des collectivités afin de garantir une couverture numérique performante et équitable sur l'ensemble du territoire.

Pleinement conscient du rôle prépondérant qu'il doit assumer aux côtés de l'Etat et des collectivités en faveur d'une gouvernance régionale partagée de l'aménagement numérique des territoires, le Conseil Régional a adopté le 29 juin 2015 la seconde mouture de la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique des Territoires (SCORANT), conformément aux orientations du Plan « France Très Haut Débit ».

A partir des orientations stratégiques retenues par les Conseils Départementaux dans le cadre de leur SDANT (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique des Territoires) et les Agglomérations, le Conseil Régional a été partie prenante dans la mise en œuvre de nouveaux modes de gouvernance visant à concevoir, exploiter et commercialiser des infrastructures et des réseaux d'initiative publique de seconde génération afin de permettre l'accès au « bon débit, au bon endroit, au bon moment ».

La démarche impulsée par le Conseil Régional a permis d'aboutir à la définition d'une feuille de route sur l'aménagement numérique des territoires Lorrains, sur laquelle reposera la mise en œuvre d'une nouvelle politique de soutien régional au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, dont les objectifs s'inscriront en complémentarité avec le volet numérique du PO FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

*En matière agricole et forestière*, au même titre que pour les autres filières industrielles, le Conseil Régional porte l'ambition de capter durablement la valeur ajoutée au bénéfice de l'emploi en Lorraine.

Pour atteindre cet objectif, la politique agricole mise en œuvre repose sur les priorités suivantes :

- Assurer le renouvellement des générations des exploitations agricoles ;
- Conforter la vocation d'élevage de l'agriculture lorraine pour pérenniser des productions à haut niveau d'intégration (filiale laitière), la préservation des prairies dans un modèle économique performant et consolider l'emploi industriel préexistant ;
- Diversifier les productions afin de permettre l'émergence de modèles d'exploitation alternatifs qui trouvent de la compétitivité en mêlant des productions plus intensives en main d'œuvre ;
- Soutenir l'effort d'investissement des industries de transformation.

L'atteinte de ces objectifs se traduit notamment par l'ouverture de nouvelles mesures ou leur renouvellement. 2014 a vu l'émergence du plan méthanisation agricole. Pour les prochaines années la déclinaison de la programmation FEDER 2014/2020 sous autorité de gestion régionale doit permettre de lancer des actions prioritaires (structuration de la filière porcine/viande blanches, structuration de la filière biologique...).

*En matière forestière* et pour atteindre le même objectif de renforcement de la compétitivité économique le conseil Régional décline son intervention selon 3 niveaux de priorités :

- **Structurer la filière en conduisant des actions transversales d’animation et de formation** de manière à permettre l’émergence de projets de développement en adéquation avec les marchés d’avenir et à faciliter la concrétisation des projets en rendant lisibles et facilement mobilisables les outils d’accompagnement disponibles. Cette action passe actuellement par la redéfinition d’un projet de filière partagé.
- **Optimiser la gestion et l’allocation de la ressource forestière** pour enrayer l’export de grumes (feuillues), redonner de la visibilité quant à la disponibilité de résineux à moyen terme et relever à plus long terme le défi de l’adaptation de la ressource, et donc de la filière, au changement climatique.
- **Renforcer la compétitivité globale (prix et hors prix) de l’ensemble des opérateurs de la chaîne de valorisation du bois.**

➤ **Axe 2 : Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources**

La volonté affichée par le Conseil Régional est de faire de la Lorraine une région responsable et exemplaire dans le domaine du développement durable, de faire de nos ressources naturelles et de leur protection et mise en valeur un facteur de rebond pour la Lorraine, synonyme de développement économique et de richesse.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil Régional met en œuvre plusieurs actions :

- *Mise en œuvre de la transition énergétique*

Compte tenu des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés au changement climatique et à l’augmentation du prix de l’énergie, la Région a adopté, en décembre 2012, le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) qui définit les orientations et fixe les objectifs chiffrés pour le territoire régional à l’horizon 2020 sur tous les champs de la transition énergétique (cf. partie 2). Le SRCAE s’articule autour de 3 objectifs :

- **Consommer moins** en faisant évoluer les comportements et en améliorant l’isolation des bâtiments
- **Produire mieux** en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, en améliorant la performance des systèmes de chauffage ou de refroidissement et en améliorant la performance énergétique et l’efficacité des process agricoles et industriels
- **S’adapter au changement climatique** en construisant et en aménageant durablement, en préservant les ressources naturelles, et en anticipant et en gérant le risque.

- *Préserver la biodiversité, les milieux naturels et les richesses du territoire*

La Région Lorraine, par sa politique dynamique de protection de la biodiversité, est un acteur majeur de la préservation et de la mise en valeur des espaces naturels de Lorraine. Le Conseil Régional est désormais impliqué dans la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui a pour ambition de construire et restaurer une trame de milieux

naturels fonctionnels qui intègrent à la fois les espaces naturels remarquables et la biodiversité ordinaire.

La stratégie du Conseil Régional est désormais de faire du SRCE un outil d'aménagement durable du territoire, dans l'objectif de préserver les continuités écologiques lorraines et la qualité des paysages et du cadre de vie lorrain, en conciliation avec les enjeux socio-économiques de la région (cf. partie 2).

- *Promouvoir l'urbanisme durable*

La question de l'urbanisme durable est un pilier fondamental de la politique du Conseil Régional qui doit préparer à la ville de demain, soumise à une rareté de ressources naturelles et énergétiques.

La Région Lorraine est confrontée à une artificialisation croissante de ses terres agricoles et naturelles :

- 4 300 hectares par an sont artificialisés ;
- 12 ares de terrains naturels ou agricoles sont consommés pour un gain de 1 habitant hors infrastructures (soit 2 fois plus que la moyenne nationale).
- 16 ares de terrains naturels ou agricoles sont consommés pour un 1 emploi gagné hors infrastructures (soit 3 fois plus que la moyenne nationale).

Parallèlement, la région compte de nombreux espaces délaissés, friches industrielles, urbaines, militaires ou hospitalières. La reconversion de ces espaces qui est un véritable enjeu pour notre territoire doit concourir à la maîtrise de l'urbanisation en réduisant la consommation foncière des terres agricoles et naturelles. La promotion d'un urbanisme innovant, raisonné et durable vise à une réorganisation du territoire à long terme qui doit nécessairement participer au renouveau économique, être porteur de valeurs sociales équitables et s'inscrire dans la transition écologique.

- *Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau*

A travers sa politique de restauration des cours d'eau et de l'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin ferrifère, le Conseil Régional entend préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ces enjeux sont à mettre en lien avec la préservation et la restauration de la trame bleue.

- *Favoriser l'accessibilité des territoires et développer l'intermodalité, pour encourager la mobilité durable :*

Conforter le réseau TER-Métrolor, en priorisant notamment les missions d'intérêt régional, mailler la Lorraine de réseaux multimodaux, développer l'intermodalité et l'articulation des réseaux de transports collectifs, sont pour le Conseil Régional, les leviers pour favoriser l'accessibilité de l'ensemble des territoires et développer l'écomobilité en Lorraine.

➤ **Axe 3 : Dynamique des territoires**

La population et l'activité économique tendent à se concentrer dans les pôles urbains situés sur un axe nord-sud et sur l'espace nord lorrain frontalier du nord de la Meuse à l'est de la Moselle. Cette concentration s'accompagne d'une métropolisation croissante, d'un étalement

urbain généralisé (forte périurbanisation/rurbanisation) qui engendre des flux de forts déplacements autour des pôles urbains.

Ces espaces urbains sont en particulier confrontés à trois grands défis :

- La limitation de l'artificialisation des sols dans les couronnes des pôles urbains ;
- Les friches minières et industrielles, militaires et hospitalières, souvent situées au cœur des villes présentent un intérêt pour des projets de réaménagement urbain et l'accueil d'activités économiques ;
- Les enjeux énergétiques liés à la performance énergétique des bâtiments et au transport automobile (très majoritaire par rapport aux transports collectifs).

**Le Conseil Régional entend garantir la cohérence du développement de tous les territoires, et traduire dans ce développement, les enjeux de l'efficacité économique mais aussi ceux de la transition énergétique et de l'exigence environnementale, de la cohésion sociale et territoriale. Les travaux Lorraine 2020 ont montré la pertinence et l'exigence de cette cohérence qui ne doit pas s'arrêter aux frontières : elle s'inscrit dans la construction d'une Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière dans l'espace de la Grande Région.**

Un enjeu est de **dépasser une opposition binaire urbain/rural en favorisant une interterritorialité déclinée à de multiples échelles (tant régionale qu'infrarégionales)**, permettant, au travers de projets s'inscrivant dans une stratégie globale partagée par les acteurs qui les portent, de développer les solidarités sociales et territoriales, de renforcer par le dialogue la complémentarité entre villes et territoires ruraux, et de conjuguer les atouts de chaque territoire avec le développement régional

L'affirmation de l'armature urbaine lorraine est indispensable. Elle passe par le renforcement du rôle des villes, notamment petites et moyennes. Celles-ci sont en effet le support de l'offre de services et d'équipements, facteurs d'attractivité et de dynamisme.

Après la signature du Pacte Lorraine 2014-2016 et sa mise en œuvre opérationnelle déjà engagée, mais aussi dans le contexte de préparation des Programmes Opérationnels des Fonds européens et du CPER signé le 29 juin 2015 ainsi que de l'application des futures lois de décentralisation, il s'agit de répondre à un triple défi :

1. Favoriser la contribution de tous les territoires et de leurs acteurs au maintien et à la modernisation du socle industriel lorrain et à la construction d'une Lorraine attractive, porteuse de création de richesses et d'emplois ;
2. Prendre en compte la diversité des territoires dans la territorialisation des politiques publiques contractuelles ;
3. Veiller à la mise en œuvre d'une gouvernance partagée à toutes les échelles du territoire régional avec l'objectif de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques publiques.

#### ➤ **Axe 4 : Formation**

La volonté régionale en matière de développement économique et territorial incarnée par le Pacte Lorraine 2014-2016 impose des exigences fortes en matière de choix politiques et stratégiques sur le champ de la formation professionnelle :

- Faire évoluer l'offre de formation initiale et adapter les équipements et plateaux techniques des lycées et CFA pour satisfaire les besoins en qualifications de niveau supérieur ;
- Restructurer l'offre de formation continue pour concilier les besoins des entreprises engagées dans le Pacte Lorraine tout en répondant aussi en besoin en compétences des métiers "traditionnels" sur les premiers niveaux de qualification ;
- Renforcer notre action sur les territoires afin d'accompagner les projets du Pacte Lorraine, assurer les travaux nécessaires pour l'évolution de la carte des formations initiales, tout en continuant à traiter les urgences sociales inhérentes au déficit de qualifications et au chômage de (très) longue durée.

**Aujourd'hui, la concrétisation du Pacte Lorraine 2014-2016 et le traitement d'enjeux sociaux complexes sur les territoires, dans un contexte national de réforme de la formation professionnelle, doivent renforcer encore la mobilisation de tous les partenaires sociaux et institutionnels, les acteurs économiques, les opérateurs emploi et formation, orientation et insertion.**

## **Annexe 3 : liste des schémas, contrats, conventions et autres dispositifs d'intervention régionale à prendre en compte dans le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires**

Le Contrat de partenariat Lorraine & Territoires fait référence aux différents contrats, conventions, schémas et autres dispositifs conventionnels et démarches en cours de validité, qui obligent et engagent le Conseil Régional et les différentes échelles d'organisation territoriale.

Ces éléments de caractère supra régional ou interterritorial, à prendre en compte et à articuler avec le Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires, sont listés ci-dessous :

### ➤ **Pacte Lorraine 2014-2020**

Signé entre le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat en septembre 2013, le Pacte Lorraine doit mobiliser l'ensemble des acteurs économiques dans une démarche de reconquête industrielle de la Lorraine s'appuyant sur les atouts de la région pour créer des emplois pérennes. Ce pacte rassemble un ensemble de priorités à partager, un mode de gouvernance souple destiné à structurer l'action de l'Etat et de la Région pour faire émerger des projets concrets et les accompagner avec une ingénierie financière enrichie. La première de ces priorités est la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie qui doit renforcer l'identité lorraine en prenant en compte ses forces historiques pour répondre aux besoins de l'avenir, assurer une meilleure lisibilité vis-à-vis de l'extérieur, constituer un écosystème favorable au développement des entreprises.

### ➤ **Contrat de Plan Etat Région (CPER)**

Le CPER traduit les priorités partagées par l'Etat, le Conseil Régional et les autres niveaux de collectivités territoriales en matière d'aménagement et de développement du territoire. Le CPER 2015-2020 signé le 29 juin 2015 porte sur cinq thématiques :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Les filières d'avenir,
- La mobilité multimodale,
- La couverture du territoire par le haut et le très haut débit et le développement des usages, des services et des contenus numériques,
- La transition écologique et énergétique.

### ➤ **Fonds européens**

En 2015, le Conseil Régional sera autorisé de gestion des nouveaux programmes européens FEDER-FSE et FEADER pour la période 2014-2020. Le PO FEDER-FSE en Lorraine met en œuvre une stratégie affirmée « Le redressement économique, la création de valeurs et d'emplois » avec un principe de modulation de l'intensité des aides en fonction de la typologie territoriale, distinguant les territoires à dominante rurale et de Montagne, les territoires sous forte influence de Grands Pôles Urbains et les pôles urbains porteurs de dynamiques métropolitaines. Le FEADER se construit autour d'orientations détaillées sur le volet « développement rural non agricole ». La zone rurale sera composée de l'ensemble du territoire lorrain, à l'exception des « pôles urbains porteurs de dynamiques métropolitaines ».

### ➤ **Rapport prospective "Lorraine 2020 - Faisons Lorraine Ensemble"**

Le rapport adopté par le Conseil Régional en novembre 2012 est le fruit d'une démarche de réflexion prospective à 10 ans amorcée en 2010. Les propositions rassemblées dans ce rapport sont le fruit de 2 années de travaux participatifs, d'ateliers multi partenariaux et d'auditions nombreuses. A partir d'un diagnostic partagé de la Lorraine, il constitue autant de pistes pour construire un avenir régional faisant place aux principaux défis de la région et interpelle la responsabilité de l'ensemble des acteurs qui font la vie des territoires lorrains.

## ➤ **Cadre Stratégique Grande Région**

Adopté dans le cadre de la présidence lorraine du 11<sup>ème</sup> sommet des exécutifs de la grande Région, ce document propose une stratégie de développement métropolitain polycentrique reposant sur les complémentarités des fonctions des territoires de la Grande Région.

## **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de Lorraine (SRESRI)**

Le SRESRI, adopté le 19 décembre 2013, constitue le document de référence synthétisant les principales stratégies régionales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il synthétise l'ensemble des actions, programmes, priorités et instances existantes qui ont associé ou associent le partenariat régional compétent pour les questions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

## ➤ **Stratégie Régionale d'Innovation dite de spécialisation intelligente (SRIS3)**

La stratégie régionale de l'innovation adoptée en 2014 est le fruit d'une volonté partagée entre l'Etat et la Région en matière de politique d'innovation.

La Région Lorraine a fait de l'innovation un de ses axes forts en faveur du développement économique régional. Elaborée à partir du croisement entre les avantages comparatifs de la Lorraine et les marchés d'avenir et besoins sociétaux à satisfaire, la stratégie régionale d'innovation « spécialisation intelligente » retient cinq domaines d'activité stratégique pour la Lorraine : le développement de nouveaux matériaux et procédés pour les industries de masse, la performance de l'outil industriel (usine du futur), l'exploitation des ressources naturelles et des potentiels de développement portés par la transition énergétique, la maintenance ou valorisation des installations industrielles en fin de vie (par exemple le démantèlement d'installations énergétiques) et les solutions innovantes de diagnostic précoce, prévention et traitement, ainsi que le renfort de l'autonomie des patients (imagerie médicale, diagnostic précoce du cancer ou prolongation du maintien à domicile...). L'alignement des dispositifs régionaux avec les priorités définies dans la spécialisation intelligente constitue une opportunité qui permet de conforter les domaines de croissance et d'emplois communs à la stratégie d'innovation et aux filières stratégiques régionales, dans une logique de cohérence permettant d'éviter les saupoudrages.

## ➤ **Plan Régional d'Internalisation des Entreprises (PRIE)**

Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises pour la Lorraine a été adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 25 avril 2014. Il constitue la stratégie partagée par l'ensemble des partenaires régionaux de l'export pour favoriser l'internationalisation des entreprises lorraines. La recherche de l'adéquation du couple produits/marchés anime l'ensemble des démarches, notamment selon la logique dite des « couples gagnants à l'international ». Un effort particulier est porté sur la définition par filière de marchés prioritaires pour les entreprises et leurs produits.

Le PRIE s'est donné trois orientations stratégiques : accroître le nombre d'exportateurs lorrains, accroître le volume des exportations lorraines, accroître les parts de marchés sur les filières d'excellence ainsi que de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie.

## ➤ **Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique des Territoires (SCORANT)**

Le SCORANT a été adopté le 29 juin 2015. Il s'agit de procéder à une analyse technique, économique et financière des différents scénarii d'aménagement numérique retenus dans le cadre des Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique (SDANT) élaborés dans chaque département, pour définir les axes d'intervention d'une nouvelle politique régionale TIC et de nouveaux modes de gouvernance partagés en faveur de la mise en œuvre et de l'exploitation des futurs réseaux d'initiative publique à Très Haut Débit, afin de permettre un accès au « bon débit, au bon endroit, au bon moment », dans la perspective du développement des usages, des services et des contenus numériques en Lorraine.

### ➤ **Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET)**

Voté en décembre 2012, le Schéma Lorrain de Développement Durable de l'Economie Touristique (SLDDET) 2013-2020 a été élaboré de façon partenariale afin d'en faire un document aux ambitions partagées par l'ensemble des acteurs du tourisme en Lorraine. Il traduit ainsi l'ambition et la vision partagée des enjeux du développement touristique pour le territoire lorrain. La mise en place de **contrats de destinations phares** constitue l'un des principaux axes de développement du SLDDET 2013-2020. Les 16 destinations retenues structureront la destination "Lorraine" et porteront sur l'ensemble des éléments susceptibles de concourir au développement touristique du territoire et de la Lorraine. Le premier contrat « destination phare Hautes Vosges » a été signé le 13 octobre 2014. 6 autres contrats sont en cours de construction (Metz-Annéville, Verdun Meuse terre d'histoire, Nancy et son bassin d'emploi, Pays de Bitche, Pays Hauts & Vittel-Contrexéville).

### ➤ **Schéma Régional de Développement Agricole/Programme de Développement Rural Régional**

Ce schéma concerne la période 2010-2014. A partir de 2015, la stratégie régionale relève du Programme de Développement Rural Régional (FEADER) en cours de négociation avec la Commission Européenne.

### ➤ **Plan Régional Santé Environnement**

Le PRSE 2 2010-2014 propose des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardiovasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques...). Les actions qui figurent dans ce deuxième PRSE ont ainsi été définies en considérant le thème santé environnement comme l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou exposition professionnelle par exemple...) ou à la contamination des différents milieux (eau, air, sol...). Le PRSE II Lorraine a été soumis à consultation publique en décembre 2010 et janvier 2011.

### ➤ **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**

Le Conseil Régional a adopté en décembre 2012 le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), document co-rédigé par l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine qui constitue une feuille de route sur les questions Climat Air Energie pour la région.

Au niveau territorial, à l'initiative de l'Etat a été lancé un appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ou « TEPCV ». Un territoire à énergie positive est un territoire d'excellence environnementale qui définit un programme d'actions. Il se fixe des objectifs dans les domaines suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- une gestion plus durable des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne

### ➤ **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Le Conseil Régional est aujourd'hui impliqué avec l'Etat dans la rédaction du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), qui a pour ambition de construire et restaurer une trame des milieux naturels fonctionnels qui intègrent à la fois les espaces naturels remarquables et la biodiversité ordinaire.

### ➤ **Convention Interrégionale de Massif (CIMV)**

Une Convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2007-2013, outil de la mise en œuvre de ce Schéma, a fédéré l'Etat, les Régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine, et les sept départements concernés par le massif des Vosges (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Pour la période 2015-2020, l'enjeu de la nouvelle CIMV, fondée sur la stratégie interrégionale de Massif actualisée, est de réussir l'adaptation de l'économie du massif, encore très industrielle, et fragilisée par les effets de la globalisation, en s'appuyant sur les ressources naturelles et humaines du massif, qui restent un atout en termes de compétitivité, d'emploi et d'innovation.

### ➤ **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)**

Document stratégique d'orientations globales pour la formation professionnelle en Lorraine pour la période 2011 - 2015. Elaboré en partenariat avec les services de l'Etat, ce contrat de plan définit une nouvelle approche de la formation, non par les statuts des publics mais par des parcours privilégiant la place de l'individu au cœur de la formation.

### ➤ **Carte des formations initiales professionnelles**

Cette démarche prévoit d'élaborer annuellement un document d'orientations stratégiques, à partir notamment des éléments des partenaires socio-économiques, des travaux dans le cadre du CCREFP, des pôles de compétences, des campus métiers, et intégrant les deux voies de formation (sous statut scolaire, par apprentissage).

### ➤ **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales**

Le schéma régional des formations sanitaires de Lorraine s'inscrit dans le CPRDFP et décline pour le secteur sanitaire les grandes orientations de la stratégie régionale pour la formation professionnelle. Le Conseil Régional de Lorraine, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, est en cours d'élaboration du futur schéma des formations sanitaires

### ➤ **Contrat d'objectif et de Moyens Apprentissage**

Document stratégique de développement de l'apprentissage en Lorraine pour la période 2011 - 2015. Des objectifs relatifs au développement de l'apprentissage sont définis ainsi que la mobilisation des moyens financiers qui sont prévus à parité entre l'Etat et la Région.

### ➤ **Schéma Directeur Immobilier**

Le schéma directeur immobilier articule les enjeux immobiliers avec les autres démarches en cours au niveau régional, notamment à travers les objectifs communs définis au sein du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF). Les travaux de construction, rénovation et restructuration des lycées et centre de formation d'apprentis (CFA) sont engagés par des programmes prévisionnels d'investissement, dits PPI.

### ➤ **Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)**

Le SRIT, approuvé en 2005 définit les priorités d'actions à moyen - long terme (en cohérence avec les schémas de services collectifs approuvés par l'Etat en avril 2002) en privilégiant la complémentarité des réseaux, la fonctionnalité des projets multimodaux d'infrastructures.

### ➤ **Schéma Directeur d'Accessibilité**

Le Schéma Directeur d'Accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite sur le réseau TER Métrolor a été approuvé le 02 octobre 2015. Il permet de se conformer aux dispositions de l'ordonnance du 26 septembre 2014. Le schéma comporte la liste des points d'arrêts ferroviaires et routiers desservis par le réseau TER Métrolor et identifiés comme prioritaires, assortis d'une programmation sur la période 2016-2024.

### ➤ **Schéma de Mobilité Transfrontalière Lorraine-Luxembourg (SMOT)**

Porté par une volonté politique forte du Conseil Régional de Lorraine, du Ministère des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Etat Français, le schéma de mobilité transfrontalière publié en 2008, démarche pionnière de coopération transfrontalière en Europe, a pour objectif d'augmenter progressivement la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle (transports ferroviaires + collectifs et covoiturage) à 15, 20 puis 25 % de l'ensemble des déplacements Lorraine-Luxembourg.

### ➤ **Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA)**

Le Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles est une démarche en cours portée par l'Etat, la Région, les autres collectivités et les acteurs de terrain qui permet d'assurer une diversité et un développement territorial équitable.

### ➤ **Charte de partenariat LOR'Jeunes**

La charte de partenariat LOR'Jeunes signée le 13 mars 2012 entre l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine a pour objet de structurer et organiser des dynamiques partenariales et transversales en faveur de la jeunesse. A la fois laboratoire, observatoire et réseau d'acteurs, LOR'Jeunes est un espace pour construire des réponses, mutualiser les analyses et assembler les énergies.

### ➤ **Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin et Meuse et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).**

Transposition en droit français d'une directive européenne par la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004, les SDAGE définissent les orientations générales et les règles pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont opposables à l'administration.

Pour mieux prendre en compte les spécificités locales, les SDAGE peuvent être localement déclinés en SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) dont le périmètre correspond à une unité de territoire (le plus souvent un bassin versant) où s'imposent des solidarités physiques et humaines.

Il existe aujourd'hui 5 SAGE sur le territoire de la Lorraine :

SAGE	Stade d'avancement	Implication CRL
Bassin Ferrifère	Elaboration	Structure porteuse
Bassin Houiller	Elaboration	Financement ingénierie territoriale
Moder	Elaboration	
Nappe des Grès du Trias Inférieur	Elaboration	Financement ingénierie territoriale
Rupt de Mad, Esch, Trey	Instruction	

### ➤ **Programme Stratégique Opérationnel Alzette-Belval**

Le programme stratégique opérationnel (PSO) adopté en février 2014 formalise la stratégie de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine, des Conseils Départementaux de Moselle et Meurthe-et-Moselle, de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette sur le territoire concerné par l'Opération d'Intérêt National d'Alzette Belval. Il constitue la feuille de route de l'établissement public d'aménagement (EPA) d'Alzette-Belval, l'outil

opérationnel au service de l'OIN. Le PSO définit les objectifs, la stratégie ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre par l'EPA, sur une durée de 20 ans.

### ➤ **Convention de dynamisation des sites de défense**

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de modernisation des sites de défense en juillet 2008 afin de faciliter la transition des territoires concernés par les suppressions d'unités et de recréer un volume d'emplois et d'activités économiques comparable à celui supprimé. Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place, notamment des contrats de redynamisation de site de défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR) bénéficiant aux territoires impactés. Le Conseil Régional de Lorraine a signé aux côtés de l'Etat les contrats établis avec les territoires impactés.

### ➤ **Contrats de ville**

Le contrat de ville est l'outil de contractualisation succédant aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Etablis sur chacun des 1 300 quartiers prioritaires de la politique de ville identifiés par la loi du 21 février 2014, les contrats de ville doivent fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville. Ils seront portés par l'intercommunalité et signés par l'Etat, l'EPCI, les maires des communes concernées, le Conseil Régional et le Conseils Départemental. Ils seront intégrés dans le prochain CPER 2015-2020 et bénéficieront de 10% des enveloppes globales des futurs PO européens Le contrat de ville sera engagé sur la base d'un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération et d'un programme d'actions. Il devrait comporter 3 volets : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité et de l'emploi.

### ➤ **Plate-forme LOJ'TOÎT**

La plate-forme départementale LOJ'TOÎT a pour objectifs d'accroître l'offre de logement destinée aux jeunes engagés dans des parcours professionnels et de faciliter l'accès à l'habitat durable et au logement temporaire des jeunes en mobilité professionnelle.